

République française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département
HAUTE-LOIRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-ILPIZE

Nombre de conseillers :

Afférents au C.M. : 11

Qui ont pris part

A la délibération : 11

Séance du 26 avril 2008

L'an deux mil huit, et le vingt six avril, à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean FOSTIER, Maire.

Présents : BOUCHE Jean-Louis - CHICOUTEL Gilles - DEFAY Martine - FOSTIER Jean- HAZEBAERT Anne - HENO Pierre- OLIVAIN Joseph - PORTAL Gérard - ROLLAND Alain - ROSSITER Ginny - SERVANT Jean-François.

Secrétaire : Gilles CHICOUTEL

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2008 : Budget communal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif de la commune comme suit :

- FONCTIONNEMENT : Les dépenses et les recettes s'équilibrent à :
212 683.54 Euros

- INVESTISSEMENT : Les restes à réaliser 2007 sont reportés en 2008 :

DEPENSES : 34 933.33^E

RECETTES : 12 960.50^E

Le C.M. propose et vote :

DEPENSES : 74 129.59^E

RECETTES : 96 102.42^E

DEPENSES et RECETTES d'investissement s'équilibrent donc à :

109 062.92 Euros

Certifié conforme.

Le Maire.